REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON DE HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire Présents: Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER

Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents: Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET

Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

N°2025-19

Objet: réactualisation convention du relais assistants maternels itinérant - RAMI

Le Relais Assistant- Maternel Itinérant est en fonction depuis septembre 2021 sur les territoires du Valromey, d'Artemare et de Virieu-le-Grand.

Isabelle Roux, conseillère municipale déléguée, en charge des affaires scolaires et périscolaires, présente la convention mise à jour avec notamment les lieux et jours des animations se déroulant dans chaque collectivité à compter du 1^{er} mars, l'élargissement du périmètre avec l'ajout des communes de Cuzieu, Culoz-Béon, ainsi que les modifications apportées notamment sur le détail des modalités de paiement.

De plus La CAF a validé 4 axes d'évolution suivants :

- > Participer et être acteur pour vivre ensemble sur le territoire
- > Accompagner nos publics dans leur diversité et leur complexité
- > Développer des actions en direction de la petite enfance, enfance, jeunesse
- > Impliquer et fédérer les habitants du territoire

A noter que cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et après obtention de l'agrément par la CAF au 1^{er} mars 2025, sera rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- DONNE POUVOIR à Monsieur Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après sa transmission en Sous-Préfecture de Belley le 2025 et sa publication à cette même date Le Maire

Roland DESCHAMPS

Pour copie conforme Le Maire, Roland DESCHAMPS

> Accusé de réception en préfecture 001-210100228-20250403-2025-19-DE Date de réception préfecture : 03/04/2025